

FICHE DE POSTE A PROFIL	
Référence	PAP2025-020-ENSEIGNANT DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE
Intitulé du poste	Poste d'enseignant au sein d'une formation militaire relevant du service militaire volontaire (SMV).
Implantation du poste	Mission à réaliser au sein de l'Antenne du service militaire volontaire située à Marseille (13000).
Contexte général / Public bénéficiaire	Le SMV est un dispositif d'insertion socio-professionnelle de jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans révolus, peu ou pas diplômés, en décrochage scolaire et ou social, éloignés du marché de l'emploi. Volontaires pour intégrer ce dispositif ces jeunes reçoivent : • Une formation militaire, humaine et comportementale ; • Une remise à niveau scolaire à travers un programme d'accompagnement au développement des compétences clés (AD2C) permettant l'acquisition ou la consolidation des savoirs de base qui seront nécessaires dans la vie courante et la vie professionnelle du volontaire, soutenue par des enseignants mis à disposition dans les R/C SMV par l'Éducation nationale ; • L'acquisition de compétences nouvelles (permis de conduire, certificat de formation générale, certificat de sauveteur secouriste au travail, etc.) ; • Une formation professionnelle pré-qualifiante ou certifiante. L'objectif de ce parcours global est de maximiser les chances de ces volontaires d'accéder à un emploi ou de reprendre un cursus scolaire et/ou professionnel.
Obligations réglementaires de service	L'enseignant est soumis aux règles d'organisation interne et aux conditions de travail du SMV, telles qu'elles figurent dans son règlement intérieur. En particulier, les obligations réglementaires de l'enseignant en service au sein d'une formation du SMV sont spécifiques : • Le volume horaire hebdomadaire est aligné sur celui en vigueur au sein du R/C SMV (cf. son règlement de service intérieur) ; • Les périodes de congés, qui sont définies par l'organisme d'accueil (cf. ci-après), peuvent être décalées par rapport aux vacances scolaires, en fonction de la programmation des entrées en formation. L'organisation du service s'articule selon 2 axes : 1. Des heures d'enseignement proprement dites réparties sur 36 semaines annuelles ; ces heures sont aménagées de façon à prendre en compte les contraintes de la formation administrative (heures d'enseignement décalées lors des formations professionnelles) ; elles peuvent s'effectuer par roulement entre enseignants pour permettre la continuité du service lors des congés scolaires ; 2. Des activités hors face à face pédagogique afin de répondre aux besoins particuliers du R/C SMV, dédiées : • À l'identification des besoins des volontaires ; • À l'organisation des activités pédagogiques et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du dispositif de formation ; • À des réunions de coordination avec les différents acteurs du dispositif ; • Au suivi des acquis des élèves et à la constitution des groupes de besoins ; • À l'élaboration d'outils pédagogiques ; • À l'accompagnement des volontaires dans leur projet professionnel aux entretiens individuels. • Positionner les volontaires du SMV en matière d'illettrisme Ce nombre d'heures peut être majoré en fonction des impératifs de service auxquels participe l'enseignant (cérémonies, missions, séminaires, formation, etc.) qui peuvent occasionner de façon ponctuelle des déplacements, activités de formation sur le terrain, activités de cohésion sous la responsabilité du chef du R/C SMV.

Contraintes particulières liées au contexte d'exercice	• Disponibilité importante. • L'AD2C, avec l'atteinte des objectifs fixés supra est à réaliser sur une durée inférieure à une année scolaire, environ 108h pour chaque contingent incorporé • La nécessité d'une pédagogie réactive : les spécificités du SMV (visites officielles, réajustements occasionnels des groupes, cérémonies, etc.) peuvent entraîner des modifications sur l'emploi du temps et amener l'enseignant à ajuster sa préparation ou son organisation autant que de besoin. • Le niveau des volontaires stagiaires est hétérogène (du jeune en situation d'illettrisme au bachelier), ce qui nécessite de l'enseignant une grande souplesse et un ajustement permanent de sa pédagogie. • Des volontaires stagiaires ayant peu d'appétence pour les matières théoriques (public cible au parcours de vie souvent difficile qui réclame une attention et une vigilance particulières). • Une prise en compte de l'accompagnement et de la formation d'un ou plusieurs agents volontaires du service civique. • La polyvalence de l'enseignant qui se trouve au carrefour de l'enseignement ordinaire, de l'enseignement spécialisé et de la formation professionnelle.
Situation administrative	Mis à disposition du ministère des Armées qui est compétent pour prendre les décisions relatives à certains congés (par exemple : congés annuels), d'autres congés (CLM, CLD, etc.) relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (DSDEN d'origine). Mise à disposition : 1 an renouvelable pour 2 ans au terme de la première année.
Position du poste	L'enseignant : • Est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de l'académie dans laquelle est implantée le R/C SMV pour les enseignants du 1^{er} degré et de l'inspecteur pédagogique régional pour le 2nd degré ; • Est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef du R/C SMV ou du chef d'antenne dans laquelle il exerce ; • Entretient des relations fonctionnelles internes avec le directeur général de la formation et les cadres militaires de l'unité de formation professionnelle de rattachement du volontaire stagiaire ; • Est le tuteur référent des agents volontaires du service civique, qui interviennent en appui pour l'AD2C des stagiaires SMV ; • Est, pour la partie AD2C l'adjoint privilégié du directeur général de la formation ; • Entretient des relations étroites avec les cadres de proximité. Il traite avec eux de tout ce qui touche aux éventuels problèmes de comportement des volontaires ; • Entretient avec sa hiérarchie (MENESR) des relations suivies (compte-rendu d'activité, résultats aux CFG, etc.).
Finalité du poste	Intégrés à l'équipe pédagogique, les enseignants assurent la remobilisation, notamment scolaire, des volontaires stagiaires, l'acquisition et/ou la consolidation des savoirs de base nécessaires à une insertion socioprofessionnelle. Cela au travers de l'AD2C, d'une pédagogie adaptée et d'un accompagnement individualisé (programme sur mesure selon le niveau scolaire de l'apprenant, préparation au diplôme du CFG ou autres qualifications).

Missions principales

Au plan pédagogique :

- Évaluer les niveaux et constituer les groupes de besoin ;
- Contribuer à l'élaboration de parcours d'apprentissage personnalisés au vu des bilans scolaires et du positionnement en illettrisme effectués pour chacun des volontaires lors des premières semaines de formation ;
- Utiliser en appui des cours un logiciel de remédiation cognitive dédié ;
- Dispenser aux volontaires l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences et de connaissances de base (en mathématiques, français et bureautique) pour préparer la passation d'examens, leur projet professionnel et leur insertion socioprofessionnelle ;
- développer des démarches pédagogiques donnant du sens à la formation proposée afin de remobiliser la personne et de restaurer une relation positive aux apprentissages (privilégier les situations en rapport avec la vie pratique et le monde de l'entreprise en prenant appui sur le projet professionnel de la personne) ;
- Développer, chez chaque volontaire, la maîtrise des outils numériques pour lui permettre de devenir le plus autonome possible et rendre les apprentissages plus efficaces (utilisation d'applications en ligne et de logiciels spécifiques) ;
- Assurer auprès des volontaires stagiaires la fonction d'accompagnement dans la construction de son parcours professionnel ;
- Participer à l'élaboration de bilans personnalisés à l'orientation et à l'insertion professionnelle ;
- Apporter une aide aux volontaires experts dans la réalisation de leur projet professionnel ;
- Assurer le suivi des jeunes services civiques (formation, exécution de la mission) placés sous l'autorité des enseignants qui participent à la remise à niveau scolaire des volontaires ;
- Participer aux sorties de cohésion avec les volontaires du SMV.

En lien avec le directeur général de la formation (DGF) :

- Identifier, en fonction des résultats obtenus aux évaluations initiales, les volontaires devant bénéficier prioritairement d'une formation centrée sur l'acquisition ou la consolidation des savoirs fondamentaux ;
- Constituer des groupes de besoins ;
- Concevoir un parcours de formation modulaire qui tient compte des contraintes du R/C SMV et du programme global (entrées en formation échelonnées, permis de conduire, formations professionnelles, etc.) ;
- Soumettre au DGF des propositions pour diversifier les parcours d'apprentissage et les rendre plus efficaces (en lien avec le secteur associatif, culturels, mémoriels...) ;
- En lien avec l'ensemble des membres de l'équipe d'encadrement et en relation avec l'état-major du SMV, contribuer à l'évaluation et à la régulation du dispositif afin de le rendre plus efficace et d'être plus performant dans le domaine de l'insertion des volontaires du SMV.

En lien avec les cadres militaires :

- Préparer les volontaires à la passation et à l'obtention du CFG et/ou les accompagner dans leurs projets de poursuite d'études.
- positionner les volontaires du SMV en matière d'illettrisme.

Connaissances, compétences et qualités requises	• Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble et du champ de l'adaptation scolaire. • Expérience professionnelle auprès d'adolescents en difficulté. • Expérience de la formation pour adultes souhaitée. • Maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement militaire. • Capacité à respecter la confidentialité. • Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli. • Disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe. • Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (pédagogie de projet, du détour, etc.). • Capacité à travailler en partenariat (autorités militaires, associations, etc.). • Adaptabilité à un milieu spécifique (les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en termes de niveaux d'enseignement et de durée). • Bonne maîtrise des outils numériques (traitement de textes, tableurs, applications au service de la personnalisation des parcours, etc.). • Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages. • Sens de la rigueur, de l'organisation et de la gestion administrative. • Capacités d'analyse, d'écoute, de synthèse, d'initiative et autonomie. • Qualités relationnelles et de communication (maintenir une relation efficace et constructive entre le commandement militaire et les services de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).
Éléments de rémunération	L'enseignant est réputé occuper son emploi et continue à percevoir la rémunération correspondante (traitement, et l'intégralité des indemnités attachées à l'emploi qu'il est réputé occuper). Conformément à l'article six (6) de la convention cadre, les enseignants peuvent éventuellement bénéficier d'indemnités pour compenser les frais et les sujétions particulières liées aux conditions spécifiques d'exercice du métier.
Modalité de recrutement	La candidature est ouverte aux enseignants du premier degré. Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV, avec l'avis de leur IEN, au plus tard le 16 mai 2025 à la division des personnels enseignants : ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr Les candidats seront sélectionnés après lecture des lettres de motivation et des CV pour passage devant une commission mixte (représentants du R/C SMV) présidée par le DASEN ou son représentant. La commission de recrutement se tiendra le 28 mai 2025 à l'antenne SMV de Marseille (Quartier Rendu – impasse des Tirailleurs – 13009 Marseille).
Contact	Capitaine Sophie MARTIN Directrice générale de la formation Tél. : 04 27 50 60 02 Adresse intranet : sophie.martin@intradef.gouv.fr